



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE ROMAINVILLE / BOBIGNY

Comité de suivi – jeudi 3 juillet 2025

Compte-rendu

Le Comité de Suivi s'est tenu au siège d'Est Ensemble. Un lien de visioconférence était disponible, aussi, certains membres ont participé en distanciel.

Présents :

| Structure | Prénom Nom | Titre |
|---|------------------------|---|
| Syctom | Corentin DUPREY | Président du Syctom |
| | Sara MAZETIER | Directrice de cabinet du Président |
| | Aurélié PRINCIPAUD | Directrice générale des services |
| | Céline LAFON-DIEULIN | Cheffe de projet |
| | Mathilde LAURENT | Adjointe à la cheffe de projet |
| | Hanna BERRICHE | Ingénieure Environnement/Eau |
| EPT Est Ensemble | Patrick LASCOUX | Vice-Président chargé du Programme Zéro déchet, de la Prévention, de la Réduction et de la Revalorisation |
| | José MOURY | Vice-Président chargé de l'Habitat, du Renouvellement urbain, de la Lutte contre le logement indigne et de l'Encadrement des loyers |
| | François Guimbretièrre | Directeur de l'emploi et de l'économie |
| Ville de Romainville | Yvon LEJEUNE | Conseiller municipal |
| | Flavien KAID | Directeur de cabinet |
| | Juliette Simonet | Directrice de l'urbanisme, de l'aménagement, du foncier et du développement économique |
| | Jean-Marc KOUASSI | Service urbanisme |
| Ville de Paris | Jean-François RAUCH | Service des canaux |
| | Nicolas CASSAYRE | Service des canaux |
| | Marie Andrée BOINOT | Adjointe au chef de la Mission Infrastructure et Bâtiment |
| | Christophe MACH | Adjoint Mission Infrastructure et Bâtiments DPE |
| Conseil départemental de la Seine Saint Denis | Guillaume LAINE | Responsable d'opération TZEN 3 |
| | Saïd HASSOUNI | Chef de projet TZEN 3 |
| Préfecture de la Seine Saint Denis | Hélène ARMAND | Adjointe à la cheffe du Bureau de l'environnement |
| Environnement 93 | Colette SCHEYDER | Représentante |
| ARIVEM | François MOUTHON | Président |
| FNE | Francis REDON | Représentant |
| GENERIS (exploitant du site actuel) | Olivier REY GIGOT | Directeur d'Unité Industrielle |
| Ingerop (Maître d'œuvre) | Mael LE LEVE | Chef de projet |
| Agence Parimage (assistant à maîtrise d'ouvrage concertation) | Jean-Baptiste POINCLOU | Directeur général |
| | Naïs CIPRA | Consultante |

Absents / Excusés :

| | | |
|---|-----------------------|--|
| CNDP – Commission Nationale du Débat Public | Jacques ROUDIER | Garant de la post-concertation sur le projet |
| CD93 | Stéphane TROUSSEL | Président du CD93 |
| Service des canaux de la Ville de Paris | Marie-Pierre PADOVANI | Cheffe de service |

| | | |
|--|-------------------|-----------------------------------|
| SEQUANO | Corentin SAINT-PE | Responsable d'opération - Bobigny |
| Ville de Bobigny | Représentant | |
| Ville de Noisy le Sec | Représentant | |
| Conseil Régional d'IDF | Représentant | |
| Députés 5 ^{ème} et 9 ^{ème} circonscriptions de Seine Saint Denis | | |

La présentation projetée en séance est [disponible en ligne](#) sur le site internet du projet. Seuls les échanges sont restitués dans ce document. La présentation support tient lieu de compte-rendu pour le contenu présenté à l'oral.

Le Comité de suivi débute à 15h45.

Introduction

Corentin DUPREY, Président du Syctom, ouvre la réunion et remercie les participants pour leur présence. Il excuse le garant, Monsieur Jacques Roudier qui n'a pas pu participer à cette COSUI et poursuit en indiquant que le projet est finalisé et fera l'objet d'une enquête publique à la rentrée prochaine. Ce comité n'a pas été réuni depuis mai 2023 et le calendrier du projet présenté lors de la dernière rencontre a évolué pour deux raisons.

D'une part, le Syctom a volontairement soumis le projet à évaluation environnementale et, après échanges avec les services de l'Etat, la nécessité de déposer un dossier de demande d'Autorisation d'exploiter (alors que le site n'est soumis qu'à enregistrement au titre des rubriques ICPE) a été confirmée. Un dossier plus conséquent a été réalisé et a permis d'identifier un enjeu faune/flore : malgré un panel de mesures d'évitement et réduction, des impacts résiduels subsistent sur des espèces protégées, ce qui implique de réaliser une demande de dérogation espèces protégées et de mettre en œuvre des mesures de compensation. Ces mesures de compensation pourront en partie être mises en œuvre à proximité du site sur le territoire d'Est Ensemble et en partenariat avec Est Ensemble, sur le parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec. Ainsi, les demandes d'autorisations (permis de construire et autorisation environnementale) ont été déposées en octobre 2024.

D'autre part, le Syctom a décidé d'attribuer un marché global de performance pour la réalisation et l'exploitation du centre à une SemOp par une procédure avec négociation lancée en avril 2024. Le marché a été attribué en juin 2025 pour lancement des travaux début 2026. Le Comité syndical du Syctom, suite à l'attribution du marché global de performance par la commission d'appel d'offres au groupement SUEZ/Chantiers Modernes, a décidé le 27 juin 2025 d'autoriser la création d'une SemOp pour porter la reconstruction et l'exploitation du centre de traitement des déchets de Romainville / Bobigny.

Il souligne que les études de conception ont entre-temps été menées par le groupement de maîtrise d'œuvre en conservant une démarche de dialogue, en co-construction avec le territoire et en maintenant les objectifs d'exemplarité environnementale. Les dernières images du projet seront présentées en séance, et le calendrier ajusté sera expliqué plus en détail.

Il ajoute que cette réunion du Comité de suivi a pour objet de présenter les dernières actions de concertation menées depuis mai 2023 et de présenter l'évènement festif « Fête de la Récup » co-organisé avec Est Ensemble et les villes de Romainville et Bobigny qui se tiendra à l'issue de ce comité.

La phase de post-concertation prend fin au démarrage de l'enquête publique, aussi le Président du Syctom remercie Jacques ROUDIER, garant, et l'ensemble des acteurs ayant permis de construire ce projet en concertation avec le territoire.

Présentations

Céline LAFON-DIEULIN, Cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom, présente l'avancement du projet et le calendrier actualisé [diapositives 5 à 20]

Mathilde LAURENT, Adjointe à la Cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom, présente les dernières actions de la post-concertation [diapositives 21 à 27]

Echanges

Patrick LASCoux, Vice-Président d'Est Ensemble, indique être impatient de voir le projet démarrer et exprime une inquiétude en ce qui concerne les autorisations environnementales. En effet, sur la question de la compensation environnementale, le parc des Guillaumes a été identifié comme un site de compensation sur la commune de Noisy-le-Sec. Cela implique de conventionner entre Est Ensemble, la ville et le Syctom. Il ne voudrait pas que cette convention retarde la procédure d'autorisation environnementale, ni que cela freine le démarrage du projet de reconstruction du centre de traitement des déchets.

Céline LAFON, Cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom, indique que l'autorisation environnementale doit être obtenue avant le démarrage des travaux. L'avis de l'autorité environnementale a récemment été rendu et le Syctom rédige un mémoire en réponse. Un avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel devrait également être publié sous peu. Sur cette base, la DRIEAT pourra prononcer la complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale. En ce qui concerne la convention à prévoir avec le territoire et la ville de Noisy-le-Sec pour le site de compensation, le Syctom poursuit les échanges pour que la compensation ne grève pas les capacités d'Est Ensemble d'aménager demain le Parc des Guillaumes.

Patrick LASCoux, Vice-Président d'Est Ensemble, ajoute que le fait que les sites de compensation doivent être sanctuarisés durant 30 ans ne doit pas représenter un frein.

Céline LAFON, Cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom, indique que c'est ce sujet qui est en cours de discussions.

Corentin DUPREY, Président du Syctom, souligne attendre un retour formel à ce sujet pour ensuite conclure sur la convention à mettre en place. D'autres options de site de compensation étaient envisageables, y compris en dehors du territoire, et le Syctom a souhaité être à l'écoute du territoire en choisissant ce site.

Francis REDON, représentant de FNE, explique que son association est attentive à la compensation environnementale et lira avec intérêt le mémoire en réponse du Syctom aux avis de l'autorité environnementale et au CSRPN. Par ailleurs, il s'interroge sur l'application dans le cadre du projet des nouveaux décrets relatifs à l'accidentologie des installations de traitement de déchets.

Céline LAFON, Cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom, répond que ce sujet a largement été travaillé avant l'incident du centre de Paris 17 et les nouveaux décrets. Le projet permet notamment d'améliorer la détection et la protection.

Maël LE LEVE, chef de projet Ingérop (maître d'œuvre), précise que les textes des décrets ont été communiqués aux acteurs et bureaux d'études du secteur bien en amont de leur parution et de leur entrée en application. Ainsi, les dispositions ont pu être intégrées dans le projet.

François MOUTHON, Président de l'ARIVEM, souhaite connaître les dispositifs prévus en termes de protection contre l'incendie (sprinklage, bornes incendie, etc.).

Maël LE LEVE, chef de projet Ingérop (maître d'œuvre), indique que plusieurs dispositifs sont prévus, notamment des bornes incendie sur le site du Syctom alimentées par des bâches (réservoirs) créées sur le site et par le réseau d'eau de ville. Un système de détection et protection incendie propre aux nouvelles installations du site sera mis en place, respectant notamment la doctrine bois pour les bâtiments tertiaires. Le centre de tri existant, bien que fortement contraint, sera réaménagé en intégrant les dispositifs suivants : amélioration de l'isolement entre les stockages amont et aval, rideau d'eau, détections préalables renforcées avec des caméras thermiques, ou encore canons à eau avec adjuvants. Sur le port, les conteneurs de déchets seront protégés par de la défense extérieure et contrôlés par des caméras thermiques en entrée du Port et au moment du chargement de la barge. Donc le durcissement de la protection incendie s'illustre en majeure partie par de la détection et des dispositifs de limitation de la propagation.

Francis REDON, représentant de FNE, demande si l'eau sera récupérée sur le site pour être stockée en cas d'incendie.

Maël LE LEVE, chef de projet Ingérop (maître d'œuvre), répond en précisant qu'en effet une zone de rétention des eaux incendie sera réalisée sous la plateforme portuaire. Côté Romainville, la fosse OMr servira de point bas de récupération des eaux. Dans tous les cas, ces eaux ne seront pas rejetées directement dans le milieu naturel.

Colette SCHEYDER, représentante d'Environnement 93, demande si une déchèterie temporaire sera mise en place durant les travaux.

Céline LAFON, Cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom, indique que la déchèterie actuelle sera maintenue en fonctionnement jusqu'à l'ouverture du PEECs et qu'il n'y aura d'interruption sur aucun flux de déchets, le centre continuant à fonctionner durant les travaux.

Corentin DUPREY, Président du Syctom, ajoute que ce qui fait la particularité de ce projet est le fait d'arriver à reconstruire le centre sans aucune interruption du service public.

François MOUTHON, Président de l'ARIVEM, demande si cette reconstruction permettra de pallier aux nuisances olfactives liées au centre.

Céline LAFON, Cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom, indique que le centre actuel ne dispose pas de système de captation et de traitement de l'air. Le projet permettra d'avoir des bâtiments fermés, clos, avec des SAS et des systèmes de traitement de l'air aux charbons actifs. Le Syctom a bien conscience que les riverains vont devoir patienter car le centre existant n'est pas équipé de la sorte, même si des mesures de réduction des nuisances olfactives sont demandées à l'exploitant et mises en œuvre.

Francis REDON, représentant de FNE, demande si des salles seront disponibles pour les associations au sein du PEECs, avec des tarifs intéressants.

Patrick LASCOUX, Vice-Président d'Est Ensemble, explique que la gestion du PEECs sera assurée par Est Ensemble. La programmation de cet espace est actuellement à l'étude. Un travail avec les acteurs du réemploi est réalisé pour définir les activités possibles, étant entendu qu'il s'agit d'un lieu dédié à la réduction des déchets. Ainsi, rien n'est acté pour les salles, même si c'est une possibilité.

Corentin DUPREY, Président du Syctom, ajoute qu'un certain nombre de collectivités prête volontiers des salles aux associations.

Colette SCHEYDER, représentante d'Environnement 93, demande si des appels à projets seront lancés pour les restaurants qui s'installeraient au sein du PEECs.

Patrick LASCOUX, Vice-Président d'Est Ensemble, indique qu'à ce stade du projet, l'enveloppe du bâtiment est définie en incluant les contraintes, comme l'accueil du public qui était important pour Est Ensemble. La réflexion sur la mutabilité des locaux et sur la programmation n'est pas aboutie à ce jour. Les bâtiments accueilleront des acteurs engagés autour des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Conclusion

Corentin DUPREY Président du Syctom, conclut en soulignant que des progrès importants ont été faits depuis le précédent comité de suivi. Il gage que le bilan du garant sera positif et précise que la phase d'enquête publique permettra d'avancer encore davantage. La SemOp est en cours de création. Il souhaite souligner que l'un des points forts du projet réside dans la continuité du service public du centre durant les travaux mais aussi sa dimension portuaire, gage d'acceptabilité en milieu urbain. En effet, le port permettra de réduire fortement la quantité de camions sortants et donc de diminuer les émissions de particules et les nuisances sonores. Il se réjouit du projet qui avance, tout en restant vigilant et mobilisé. Le travail en bonne intelligence avec les habitants, les élus et les collectivités est de nature à projeter le territoire dans le futur d'un centre reconstruit, intégré et moderne à Romainville et Bobigny.

Le Comité de suivi s'est terminé à 16h45.